Nations Unies CEDAW/C/2002/II/3/Add.3

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Distr. générale
23 mai 2002
Français
Original: anglais

Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
Vingt-septième session
3-21 juin 2002
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*
Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Rapports présentés par les institutions spécialisées des Nations Unies sur l'application de la Convention dans les domaines relevant de leur champ d'activité

Note du Secrétaire général**

Additif

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

1. Au nom du Comité, le 17 avril 2002, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à présenter au Comité un rapport sur les informations que lui avaient fournies les États au sujet de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les domaines relevant de son champ d'activité, rapport qui viendrait compléter les informations contenues dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la vingt-septième session du Comité.

2. Les autres informations demandées par le Comité concernent les activités et programmes de l'UNESCO ainsi que ses décisions de principe tendant à promouvoir l'application de la Convention.

3. Le rapport joint en annexe a été établi conformément à la demande du Comité.

* CEDAW/C/2002/II/1.

** Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.

02-40163 (F) 170602 170602

Annexe

Mesures prises par l'UNESCO pour que les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes soient appliquées au Congo, à Saint-Kitts-et-Nevis et au Suriname

Congo

Statistiques de base[a]

Population totale en 2000 : 3 018 000

Population en 2030 (estimation) : 7 179 000

a) Population féminine en 2000 : 1 540 000

b) Population féminine en 2030 (estimation) : 3 626 000

Taux de scolarisation brut dans les enseignements primaire et secondaire (garçons et filles) : 85 % (1995)

Taux de scolarisation brut dans les enseignements primaire et secondaire (filles) : 78 % (1995)

Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (garçons et filles) : 6 % (1991)

Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (filles) : 2 % (1991)

Activités entreprises dans le cadre des programmes de l'UNESCO

L'UNESCO a parrainé une mission de solidarité (décembre 2001) et un atelier de formation aux négociations de paix (février 2002) à l'intention de femmes du Burundi, du Rwanda et de la République démocratique du Congo, en vue de faciliter leur participation au Dialogue intercongolais (Afrique du Sud).

Saint-Kitts-et-Nevis

Statistiques de base

Population totale en 2000 : données non disponibles

Population en 2030 (estimation) : données non disponibles

a) Population féminine en 2000 : données non disponibles

b) Population féminine en 2030 (estimation) : données non disponibles

Taux de scolarisation brut dans les enseignements primaire et secondaire (garçons et filles) : données non disponibles

Taux de scolarisation brut dans les enseignements primaire et secondaire (filles) : données non disponibles

[a] *Sources* : Institut de statistique de l'UNESCO, *Annuaire statistique* de l'UNESCO 1999, *World Population Prospects: The 2000 Revision.*

Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (garçons et filles) : données non disponibles

Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (filles) : données non disponibles

Activités entreprises dans le cadre des programmes de l'UNESCO

Aucune information n'est disponible.

Suriname

Statistiques de base

Population totale en 2000 : 417 000

Population en 2030 (estimation) : 442 000

a) Population féminine en 2000 : 210 000

b) Population féminine en 2030 (estimation) : 222 000

Taux de scolarisation brut dans les enseignements primaire et secondaire (garçons et filles) : 6-18 % (1997)

Taux de scolarisation brut dans les enseignements primaire et secondaire (filles) : données non disponibles

Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (garçons et filles) : 19-23 % (1990)

Taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (filles) : données non disponibles

Activités entreprises dans le cadre des programmes de l'UNESCO

Aucune information n'est disponible.

Information générale

Dans le cadre de la réalisation de l'objectif No 5 de Dakar[b] (Éliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation primaire et secondaire d'ici 2005, et parvenir à l'égalité entre les sexes en matière d'éducation d'ici 2015, en veillant plus particulièrement à garantir aux filles un accès intégral et égal à une éducation de base de qualité), la Section de l'enseignement secondaire général de l'UNESCO procédera, en collaboration avec l'Institut de statistique, à l'analyse des données et à l'élaboration d'indicateurs pertinents concernant l'accès des filles à l'enseignement secondaire.

[b] Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar du 24 au 28 avril 2000.